

Une visite à l'Assemblée nationale

Le 6 juin dernier, RESAM a été convoqué à l'Assemblée nationale du Québec afin de participer aux travaux de la commission sur ... On nous demandait notre avis sur le projet de loi 67 qui modifie la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF). En résumé, ce projet de loi vient préciser la teneur des garanties d'approvisionnement et des modalités d'application des projets de forêt de proximité.

Notre perception

D'entrée de jeu, nous avons souligné l'importance de clarifier la LADTF. Les précisions du projet de loi seront de plus en plus importantes considérant que l'application de cette Loi approche à grands pas. C'est donc plusieurs techniques qui doivent être éclaircies. À cet effet, je crois bien que d'autres exercices de ce genre auront lieu dans les prochaines années.

Par contre nous avons soulevé l'importance de miser sur les forces vives déjà en place dans les milieux pour faire aboutir la LADTF. Cette approche est, selon nous, beaucoup plus porteuse que d'essayer de tout recréer. Dans la même foulée, nous avons insisté sur l'importance de créer des incitatifs à la productivité pour toutes les parties impliquées dans la planification et la réalisation de travaux forestiers, chose qui manque cruellement dans le projet de loi 67.

Nos demandes

Le projet de loi tel qu'il était présenté ne touchait qu'indirectement le champ

d'actions général des groupements forestiers. Toutefois, nous avons profité de l'occasion pour discuter de trois points importants : le programme de remboursement de taxes foncières (PRTF), la résidualité et les forêts de proximité.

Programme de remboursement de taxes foncières (PRTF)

Notre principal commentaire touchait le PRTF. En effet ce règlement a été créé en 1986 et a été modifié en 1998. Depuis, il n'a jamais été mis à jour alors que la valeur des taxes foncières a plus que doublé dans certaines régions du Québec. Les travaux de mise à niveau du PRTF avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ont bien progressé dernièrement et ont fait surgir deux problématiques : d'une part, l'évolution de la valeur de réalisation des travaux ne suit pas uniquement la hausse du prix des biens de consommation. Elle évolue aussi en fonction du coût de l'énergie, du changement technologique et des contraintes normatives. D'autre part, le

MRNF n'a pas la possibilité d'ajuster la valeur des dépenses admissibles autrement qu'en passant par une lourde démarche de modification réglementaire.

Nous avons demandé de prévoir la possibilité pour le ministre de fixer, par arrêté ministériel, la valeur des dépenses de mise en valeur admissibles au PRTF afin de faciliter les ajustements annuels. Les membres de la commission nous ont demandé de leur faire parvenir une proposition de modification pour prévoir cette possibilité, ce que nous avons fait.

Résidualité

La résidualité est un concept donnant priorité au bois de la forêt privée face à celui de la forêt publique. Le projet de loi 67 modifie sa définition en permettant que «les bois en provenance d'autres sources des forêts du domaine de l'État» deviennent une source privilégiée d'approvisionnement au même titre que les bois de la forêt privée. Cette situation est inacceptable. Heureusement, le ministre **CLÉMENT GIGNAC** a eu tôt fait de désamorcer la crise en nous confirmant que cet article ne visait que les bois en provenance des forêts de proximité. Nous avons donc demandé de revenir à la première version du libellé, celle actuellement prévue dans la LADTF.

Forêt de proximité

Le projet de loi 67 prévoit des précisions

sur l'attribution des territoires en forêt de proximité. Nous avons profité de l'occasion pour revenir sur nos demandes et insister sur le fait que la forêt de proximité devra être porteuse de nouvelles façons de faire permettant l'innovation.

Nous croyons aussi qu'elle devra demeurer d'une grande transparence et rassurer les propriétaires de boisés privés. Et bien qu'évincés pour le moment, nous espérons toujours voir le cadre évoluer pour permettre l'émergence du concept de producteurs de ressources. Nous croyons cette formule des plus propices à une gestion intégrée des ressources forestières.

En conclusion

J'ai affirmé en Commission parlementaire que ce genre d'exercice est très important pour le déploiement de la démocratie et que nous nous sentions choqués d'y participer. Le ministère en consultant démontre qu'il considère les acteurs en place et qu'il croit en leur contribution. Et la participation de RESAM ajoute à cette reconnaissance de nos organisations et va bien au-delà d'une décision. Elle nous a permis de rappeler les fondements des groupements forestiers, piliers du développement forestier dans les régions du Québec.



Régnald Bernier

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

RESAM
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

Québec, c'est loin!

En ce temps de l'année, j'ai la chance d'être invité à participer aux assemblées générales des membres de RESAM. Évidemment, il nous est impossible de visiter chacun des 43 groupements forestiers annuellement, mais nous faisons tout en notre pouvoir pour répondre positivement aux invitations reçues.

Récemment, ce sont les gens de la Gaspésie qui nous ont invités. Les quelque neuf heures de route à l'allée et les quelque neufs heures de route au retour m'ont permis de réfléchir et de me rappeler un fait que les gens de la ville ont tendance à oublier : Québec, c'est loin!

Se déplacer pour rester connecté

Dans le travail quotidien, nous sommes appelés à défendre les intérêts des groupements forestiers. Plus souvent qu'autrement, nous travaillons avec plusieurs ministères afin de mettre en place différentes politiques qui permettront de perpétuer le développement des communautés forestières.

Par contre, ces discussions d'un autre niveau font parfois oublier que la foresterie ça se passe... en forêt. De Québec, il peut devenir facile de perdre de vue les trésors d'imagination que doivent déployer nos organisations pour simplement perpétuer leur rôle de catalyseur du développement forestier régional. Aller voir nos organisations dans leur milieu est une expérience très différente de celle de convoquer nos gens à une

rencontre à Québec. Ces visites nous permettent de voir plus loin, de rencontrer des gens que nous n'avons pas l'occasion de voir très souvent comme le personnel de bureau, les techniciens forestiers et les directeurs techniques par exemple.

De beaux constats

J'ai été à même de constater la passion de ces gens pour leur groupement forestier. Ils mettent tous les efforts possibles non seulement pour maintenir le statut d'excellence de leur organisations mais aussi garder l'espoir dans des communautés durement affectées par la crise forestière qui s'éternise. Ils croient en leur entreprise.

J'ai été très fier de constater avec quel sérieux les efforts ont été investis sans ménagement afin de respecter les engagements face au MRNF et à tout le processus de reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers. Les techniciens qui sont en contact avec les propriétaires à chaque jour ont compris l'importance de l'exercice et prennent le temps d'expliquer les enjeux. Ainsi, malgré une certaine campagne de désinformation, les propriétaires appuient massivement cette démarche et

signent ces nouvelles conventions. Il devient aisé de constater que pour qu'une politique s'applique facilement, elle doit être conçue pour les gens de terrain. Ce sont eux qui véhiculent le message, rendent concrètes les idées et qui au final, sont la clé du succès de toute stratégie. Note à moi-même : ne jamais l'oublier dans nos prochaines réflexions.

Mais Québec, c'est loin!

Malheureusement, ce voyage m'a aussi permis de constater que les messages ne passent pas toujours bien. Il arrive encore de voir des incohérences invraisemblables. Comment pouvons-nous expliquer qu'un représentant régional du MRNF n'appuie pas l'application de modalités négociées par son propre ministère? Comment expliquer qu'une proposition appliquant textuellement la lettre et l'esprit de la «décision» 19 ne soit pas acceptée? Simplement parce que le message n'est pas encore passé! Loin de moi l'idée de vouloir jeter des pierres à tout un chacun. Ce serait masquer le fait que chez nous aussi tout n'est pas parfait. Mais en ces temps difficiles où une nouvelle gouvernance impliquant des changements de paradigmes doit être mise en œuvre, il est impératif que les messages véhiculés soient cohérents. Je ne voudrais pas non plus laisser croire que tout est noir, bien au contraire. D'autres

visites m'ont aussi permis de voir que dans plusieurs régions, le message a bien passé et que les agences et les partenaires mettent les efforts afin de mettre en application les décisions du Rendez-vous sur la forêt privée de mai 2011.

Québec, ça doit être moins loin

La nouvelle gouvernance de la forêt privée met le MRNF au centre des décisions. En effet, c'est à lui qu'incombe maintenant la tâche de décider, de trancher lorsque la recherche de consensus n'a pas donné de résultat. Il s'agit d'une tâche nouvelle et surtout ingrate. Il est évident que les canaux de communication ne sont pas encore parfaitement au point dans l'ensemble des régions. Mais ils devront le devenir. Sinon, impossible d'appliquer les décisions du rendez-vous sans semer la pagaille. Tout comme à l'image de notre réseau ou ceux de nos partenaires, le MRNF devra se doter de moyens afin que l'information percole jusqu'aux régions. Une tâche difficile, qui demande du temps mais combien nécessaire pour réussir.



Marc Beaudoin

Directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

RESAM
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec